

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Financement des coûts énergétiques des hôpitaux généraux et psychiatriques

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la redistribution d'un montant de 80 millions d'euros de la provision interdépartementale énergie vers le budget du SPF Sécurité sociale en vue du financement des coûts énergétiques des hôpitaux généraux et psychiatriques.

Deux projets d'arrêtés royaux ont été élaborés afin de pouvoir octroyer aux hôpitaux généraux et psychiatriques des fonds provenant de l'INAMI :

- le premier projet dispose que pour compenser la hausse des coûts énergétiques du premier semestre 2023, un budget provisionnel unique pour les hôpitaux sera réparti en fonction du nombre de lits agréés
- le second projet d'arrêté royal définit les modalités de paiement de cette intervention provisionnelle par l'INAMI aux hôpitaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be